

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN



Commune d'Uffholtz
Haut-Rhin

Précédente séance : lundi 21 décembre 2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHOLTZ

SEANCE DU LUNDI 25 JANVIER 2021 – 20h00

Sous la présidence de Monsieur Rémi DUCHENE, Maire d'Uffholtz, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 25 janvier 2021 à 20h00

Sont présents :

M Gérard FLESCHE, Mme Danièle WEBER, M. Yvan BLUM, Mme France GIACONA adjoints au Maire,

M. Jean-Marc MESSMER, Mme Madeleine MEYER, M. Roger UHL, M. Stéphane SINNGRUN, M. Alain NOUVIER, Mme Claire GRIFFANTI, Mme Marie KERN, Mme Nadia TEGMOUSS, M. François DI BATTISTA, M. Arnaud ANTON, Mme Virginie KEAT et Mme Laura MURER ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Céline FISCHER qui donne procuration à M. Rémi DUCHENE

M. Tristan WINTENBERGER qui donne procuration à M. François DI BATTISTA

Convocation adressée le 14 janvier 2021

Ordre du jour :

- 01) Désignation du secrétaire de séance
- 02) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020
- 03) Urbanisme : point sur l'instruction des dossiers
- 04) Forêt communale
- 05) Association Foncière : membres du bureau
- 06) Personnel communal : modification du tableau des effectifs
- 07) Amicale du personnel : adhésion au CNAS
- 08) Accueil de Loisirs sans Hébergement
- 09) Acquisition de terrains
- 10) Chasse : demande d'agrément
- 11) Motion de soutien pour le Centre hospitalier de Thann
- 12) Communications

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Pierre BAUEMLER, qui a été Maire de Thann, Député, Conseiller régional et le premier président de la Communauté de Communes de Thann – Cernay au moment de l'unification de la Communauté de Communes du Pays de Thann et de la Communauté de Commune de Cernay et environs.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Philippe HEIMBURGER, secrétaire de mairie de la Commune, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Philippe HEIMBURGER, secrétaire de mairie de la Commune, en qualité de secrétaire de séance.

..*.*.*.*.*.*

Point n°02 : Approbation du procès-verbal - séance du 21 décembre 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2020 a été transmis à chaque conseiller en date du 23 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal appelle une observation de la part des membres présents.

Aucune observation n'étant soulevée, le Conseil municipal, approuve et signe le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020.

..*.*.*.*.*.*

Point n°03 : Urbanisme : point sur l'instruction des dossiers en cours

En application du pouvoir de délégation, Monsieur BLUM fait le point sur les différents dossiers en cours.

A. Permis de Construire :

Dossiers en cours d'instruction pour :

➤ SCI MARUMO sise 21 rue de la Scierie, 68700 UFFHOLTZ, pour l'extension d'un hall de fabrication et d'une aire de stockage couverte (section 41, parcelle 118).

B. Permis de Construire Modificatif :

Dossiers en cours d'instruction pour :

➤ M. Olivier Hammerer, domicilié 50 B rue de Sultz, 68700 UFFHOLTZ, pour la modification de l'aspect extérieur et l'ajout d'une clôture (section 29, parcelles 171 ; 173 ; 175 et 177).

C. Déclaration Préalable

Dossiers en cours d'instruction pour :

➤ M. Jason BLICK, domicilié 70 rue de l'Espérance, 68700 UFFHOLTZ, pour la modification de l'aspect extérieur de maison d'habitation (section 04, parcelle 22).

➤ Mme Laura DI LENARDO, domiciliée 10 rue des Vergers, 68700 UFFHOLTZ, pour la rénovation de la grange (section 03, parcelle 29).

➤ Mme Yvonne BRUN, domiciliée 1 rue de Thann, 68700 UFFHOLTZ, pour la modification de la charpente du garage et la création d'un bureau (section 02, parcelle 92).

Arrêté d'autorisation du 03 décembre 2020 pour :

➤ M. Guy CZERW, domicilié 12 rue des Vergers, 68700 UFFHOLTZ, pour la mise en place d'une terrasse (section 03, parcelle 183).

➤ M. Denis SCHOTT, domicilié 35 rue de Wattwiller, 68700 UFFHOLTZ, pour l'installation de panneaux photovoltaïques (section 13, parcelle 60).

D. Certificats d'urbanisme

Les certificats d'urbanisme suivant ont été demandés :

- Me Jean-Philippe TRESCH, notaire à Mulhouse, pour un terrain situé 21 rue de Thann (section 28, parcelles 08 ; 121 ; 123 ; 187 et 188).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour un terrain situé 58 rue du Ballon (section 04, parcelle 56).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour un terrain situé 4 rue de Soultz (section 25, parcelle 220).
- Me Jean-Marc HASSLER, notaire à Wittelsheim, pour un terrain situé coin rue du Fossé et rue de Wattwiller (section 01, parcelles 253 et 254).
- Me Nathalie DEBLECKER, notaire à La Madeleine, pour un terrain situé 33A rue de l'Espérance (section 04, parcelles 402 et 403).
- Me Bertrand TACZANOWSKI, notaire à DELLE, pour un terrain situé 6 rue des Vergers (section 03, parcelles 204 ; 206 et 208).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour un terrain situé 35 rue du Ballon (section 02, parcelles 410 ; 411 et 412).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour des terrains situés lieudit Spengling (section 10, parcelle 87).

E. Déclaration d'intention d'aliéner

- Me Jean-Philippe TRESCH, notaire à Mulhouse, pour un terrain bâti situé 21 rue de Thann (section 28, parcelles 08 ; 121 ; 123 ; 187 et 188).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour un terrain bâti situé 58 rue du Ballon (section 04, parcelle 56).
- Me Bertrand TACZANOWSKI, notaire à DELLE, pour un terrain bâti situé 6 rue des Vergers (section 03, parcelles 204 ; 206 et 208).
- Mes Hélène SIFFERT-KLUSKA & Théodore WALTMANN, notaires à Cernay, pour un terrain bâti situé 35 rue du Ballon (section 02, parcelles 410 ; 411 et 412).

Pour ces dossiers, la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la communication.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°04 : Forêt communale : programme des travaux 2021

Monsieur BLUM présente l'état prévisionnel des coupes de bois et le programme des travaux en forêt communale pour 2021.

DEPENSES : (montants H.T)

	Propositions ONF Exercice 2021	Admis CM Exercice 2021
EXPLOITATION		
Coupes à façonner (en régie) Article 6216	43 350.00	15 000.00
Abattage – débardage (en entreprise) Article 61524	67 430.00	67 430.00
Frais ONF (maîtrise d'œuvre et gestion) Article 61524	11 503.00	11 503.00
TRAVAUX PATRIMONIAUX		
Travaux Article 61524	18 590.00	18 590.00
TOTAUX	140 873.00	112 523.00

RECETTES : (montants H.T)

	Propositions ONF Exercice 2021	Admis CM Exercice 2021
EXPLOITATION		
Produit attendu des ventes de bois Article 7022	148 790.00	112 523.00
TOTAUX	148 790.00	112 523.00

Monsieur BLUM précise que l'ensemble des sommes indiquées ci-dessus seront intégrées et ajustées dans le budget annexe « FORET » pour l'exercice 2021.

Le Conseil municipal est invité à voter l'état prévisionnel des coupes de bois et le programme des travaux en forêt communale pour 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'O.N.F pour l'exercice 2021,
- approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, tel qu'il ressort à la colonne « Admis » de l'état ci-dessus,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire,
- précise que les éléments chiffrés admis seront intégrés au projet de budget annexe « FORET » pour l'exercice 2021.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°05 : **Association Foncière : membres du bureau**

Monsieur BLUM rappelle que par délibération du 23 novembre 2020, le Conseil municipal avait désigné ses représentants au sein de l'Association Foncière d'Uffholtz.

Cette dernière a tenu la réunion d'installation de son nouveau bureau en date du 23 décembre dernier.

Suite à cette réunion des changements sont intervenus :

- Monsieur François FREY a indiqué qu'il ne souhaitait pas être membre titulaire mais suppléant,
- Monsieur Denis SCHOTT a indiqué qu'il souhaitait être membre titulaire,
- Madame Christiane WINTENBERGER a adressé en date du 10 janvier 2021 un courrier dans lequel elle fait part de sa volonté de démissionner de l'Association Foncière.

Ces différents changements impliquent que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants.

Dans ces conditions, Monsieur BLUM propose les personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| ⇒ en qualité de titulaires : | - Monsieur Denis SCHOTT |
| | - Madame Monique BIZZOTTO |
| | - Monsieur Olivier RUMMELHART |
| ⇒ en qualité de suppléants : | - Monsieur François FREY |
| | - Monsieur Pascal GRIBLING |

Le Conseil municipal est invité à nommer ses représentants au sein du bureau de l'Association Foncière d'Uffholtz.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, nomme en qualité de membres au sein du bureau de l'Association foncière :

- ⇒ en qualité de titulaires : - **Monsieur Denis SCHOTT**
 - **Madame Monique BIZZOTTO**
 - **Monsieur Olivier RUMMELHART**
- ⇒ en qualité de suppléants : - **Monsieur François FREY**
 - **Monsieur Pascal GRIBLING**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°06 : **Personnel communal : modification du tableau des effectifs**

a) : Suppression d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 novembre dernier, le Conseil municipal a créé un poste permanent d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade.

L'agent ayant été nommé dans son nouveau grade en date du 1^{er} décembre 2020, il y a lieu de supprimer l'ancien poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint administratif territorial à temps non complet.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint administratif territorial à temps non complet.

b) : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 novembre dernier, le Conseil municipal a créé un poste permanent d'Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade.

L'agent ayant été nommé dans son nouveau grade en date du 1^{er} décembre 2020, il y a lieu de supprimer l'ancien poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet.

c) : Suppression d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 novembre dernier, le Conseil municipal a créé un poste permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade.

L'agent ayant été nommé dans son nouveau grade en date du 1^{er} décembre 2020, il y a lieu de supprimer l'ancien poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité modifie le tableau des effectifs par la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°07 : Amicale du personnel : adhésion au CNAS

La Commune d'Uffholtz adhère depuis de nombreuses années à l'Amicale du personnel de Cernay et environs ce qui permet à son personnel de bénéficier de certains avantages sociaux : chèques vacances, prime rentrée scolaire...

Le comité de l'Amicale réuni mi-novembre 2020 a validé à compter du 1^{er} janvier 2021 son adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale), un des grands acteurs nationaux de l'action sociale en faveur des personnels territoriaux.

Point n°08 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Madame WEBER rappelle que la Commune de Wattwiller se charge d'organiser l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour son compte ainsi que pour le compte des communes de Steinbach et d'Uffholtz.

A cet effet une convention de partenariat et d'objectifs a été signée avec la Ligue de l'Enseignement qui s'engage à organiser les ALSH pendant les petites vacances scolaires de février, printemps et pendant 7 semaines durant les vacances d'été. La Commune de Wattwiller organise en régie trois semaines sur l'année (1 semaine durant les vacances d'été et 2 semaines à la Toussaint).

Dans ce cadre les communes partenaires contribuent financièrement à ce service sur la base de 8.50€ pour jour et par enfants.

La Commune de Wattwiller a renouvelé la convention avec la Ligue de l'Enseignement, convention qui prévoit une hausse des tarifs pratiqués, en direction des familles et des Communes.

Le forfait commune passe ainsi de 8.50€ à 9.50€ pour jour et par enfant.

Madame WEBER précise qu'il n'y a pas d'obligation de passer par un organisme extérieur et que les ALSH peuvent être organisés en régie. Cette idée de mutualisation sera abordée lors d'une réunion en février avec les élus en charge du scolaire des trois communes afin de discuter de ce qui pourra être fait après 2021.

Est également toujours d'actualité, la participation au financement des BAFA pour les jeunes des trois communes qui ensuite pourront participer aux centres aérés.

Le Conseil municipal est invité à valider cette augmentation tarifaire.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, valide cette augmentation tarifaire de 8.50€ à 9.50€ pour jour et par enfant.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°09 : Acquisition de terrains

Dans le cadre des différents projets d'aménagement de la Commune et en particulier la restructuration des jardins du Pfossen, Monsieur BLUM fait part de la possibilité d'acquérir une parcelle pour laquelle le propriétaire a donné son accord :

- section 27 – parcelle n°112 d'une superficie de 77 centiares pour un prix d'acquisition de 115.50€,

Le Conseil municipal est invité :

- à voter l'acquisition du terrain mentionné ci-dessus au profit de la Commune pour un montant total de 115.50 euros,
- à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition du terrain,
- à charger l'étude notariale de Maître HERTFELDER, notaire à Thann de la rédaction des différents actes notariés étant précisé que les frais relatifs à ces actes seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- vote l'acquisition du terrain mentionné ci-dessus au profit de la Commune pour un montant total de 115.50 euros,**
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition du terrain,**
- charge l'étude notariale de Maître HERTFELDER, notaire à Thann de la rédaction des différents actes notariés étant précisé que les frais relatifs à ces actes seront à la charge de la Commune.**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Point n°10 : Chasse : demande d'agrément

Monsieur BLUM fait part de la demande de Monsieur Jean-Philippe BURGER, locataire du lot de chasse n°1, pour la nomination en qualité de permissionnaire du dit lot de :

- Monsieur Daniel HEIMBURGER, domicilié à Niederentzen.

Il est précisé que Monsieur Patrick MULLER, permissionnaire du même lot est démissionnaire.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande étant précisé que la Fédération Départementale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité ont émis un avis favorable.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, se prononce favorablement sur la demande nomination en qualité de permissionnaire du dit lot de chasse n°1 de Monsieur Daniel HEIMBURGER.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°11 : **Motion de soutien pour le Centre hospitalier de Thann**

Madame WEBER indique que la Commune a été destinataire en date du 17 décembre dernier, d'un courrier de la Ville de Thann, co-signé par son Maire, M. Gilbert Stoeckel et sa 1^{ère} adjointe, Mme Claudine François-Wilser adressé aux maires des communes du Pays Thur-Doller, accompagné d'une motion de soutien à l'hôpital de Thann.

En effet, la Ville de Thann, très attachée au Centre Hospitalier Saint-Jacques implanté sur sa Commune, sollicite le soutien de l'ensemble des communes du Pays Thur-Doller en leur demandant d'adopter une motion similaire à celle prise par le Conseil municipal de Thann lors de la séance du 10 juillet 2020, pour le soutien de l'Hôpital de Thann afin d'éviter la fermeture de la chirurgie ambulatoire qui est menacée actuellement.

Dans son courrier, la Ville de Thann rappelle les récentes fermetures de différents services de l'Hôpital de Thann : les urgences et la chirurgie conventionnelle en 2017, la maternité en 2019.

Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui des menaces pèsent sur l'hôpital de Thann et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire présentée jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or le bloc opératoire de Thann, fermé depuis le début de la crise Covid, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attente pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non-réouverture du bloc opératoire, les élus thannois sont très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'Hôpital de Thann dont ils craignent la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement.

Les élus thannoïses comptent sur l'ensemble des élus locaux pour montrer leur attachement à ce Centre hospitalier local en défendant une offre de soins la plus diversifiée possible afin que cet établissement ne devienne pas un Pôle uniquement gériatrique, voire même à terme, un EHPAD.

C'est pourquoi ils demandent à toutes les communes du Pays Thur-Doller de s'engager et de s'impliquer dans une démarche commune en adoptant une motion similaire pour l'Hôpital de Thann.

Cette motion sera ensuite à envoyer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, Monsieur Pierre LESPINASSE, Délégué Territorial 68 de l'ARS, Madame Brigitte KLINKERT, Monsieur Jean ROTTNER.

La Commune d'Uffholtz est invitée à approuver cette motion pour l'Hôpital de Thann et à s'engager pour cette cause aux côtés de la Ville de Thann ainsi que des autres communes, et à solliciter une rencontre avec Madame KRENCKER, Directrice du GHRMSA.

L'objectif est de montrer l'union et la détermination de l'ensemble du territoire pour le maintien d'une offre de soins la plus large possible à tous les habitants du territoire Thur-Doller.

Pour certains élus il y a d'autres problématiques plus importantes que la fermeture de la chirurgie ambulatoire qui est un service où il faut prendre rendez-vous : les services des urgences et de la maternité qu'il aurait fallu conserver, la désertification médicale de la vallée de Thann, la création de pôles médicaux.

Pour d'autres, il est important d'une part d'être solidaire de Thann et de la vallée, et d'autre part de conserver un centre hospitalier de proximité qui permet, même avec un service sur rendez-vous, d'avoir des consultations plus rapides.

Le Conseil municipal après délibération,
moins les abstentions de Madame GRIFFANTI et Monsieur NOUVIER,

- **approuve la motion de soutien pour l'Hôpital de Thann telle qu'exposée,**

- **autorise Monsieur le Maire à transmettre cette motion à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, Monsieur Pierre LESPINASSE, Délégué Territorial 68 de l'ARS, Madame Brigitte KLINKERT, Monsieur Jean ROTTNER.**

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter une rencontre avec Madame KRENCKER, Directrice du GHRMSA.**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°12 : **Communications**

⇒ Madame WEBER indique que trois jeunes seront récompensés pour avoir participé activement au déneigement de la Commune lors de l'épisode neigeux de la semaine dernière.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun élu ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Uffholtz, le 26 janvier 2021.

Le Maire,

Rémi DUCHENE

Ordre du jour

- 01) Désignation du secrétaire de séance
- 02) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020
- 03) Urbanisme : point sur l'instruction des dossiers
- 04) Forêt communale
- 05) Association Foncière : membres du bureau
- 06) Personnel communal : modification du tableau des effectifs
- 07) Amicale du personnel : adhésion au CNAS
- 08) Accueil de Loisirs sans Hébergement
- 09) Acquisition de terrains
- 10) Chasse : demande d'agrément
- 11) Motion de soutien pour le Centre hospitalier de Thann
- 12) Communications

Nom & Prénom	Qualité	Signature	Procuration donnée
DUCHENE Rémi	Maire		
FLESCH Gérard	1 ^{er} adjoint		
WEBER Danièle	2 ^{ème} adjoint		
BLUM Yvan	3 ^{ème} adjoint		
GIACONA France	4 ^{ème} adjoint		
MESSMER Jean-Marc	Conseiller municipal		
MEYER Madeleine	Conseillère municipale		
UHL Roger	Conseiller municipal		
SINNGRUN Stéphane	Conseiller municipal		
NOUVIER Alain	Conseiller municipal		
GRIFFANTI Claire	Conseillère municipale		
KERN Marie	Conseillère municipale		
FISCHER Céline	Conseillère municipale		à M. Duchêne
TEGMOUSS Nadia	Conseillère municipale		
DI BATTISTA François	Conseiller municipal		
ANTON Arnaud	Conseiller municipal		
KEAT Virginie	Conseillère municipale		
WINTENBERGER Tristan	Conseiller municipal		à M. Di Battista
MURER Laura	Conseillère municipale		